

Ottawa, le mercredi 18 janvier 2017

Madame Nathalie Des Rosiers
Députée d'Ottawa-Vanier
Assemblée législative de l'Ontario
237, chemin Montréal
Vanier (Ontario) K1L 6C7

NDesRosiers.mpp@liberal.ola.org
NDesRosiers.mpp.CO@liberal.ola.org

Objet : Bilinguisme officiel de la capitale Ottawa

Madame la Députée,

Je vous remercie, ainsi que votre adjointe, Micheline Laflamme, pour l'accueil et le temps que vous m'avez réservés, le vendredi 13 janvier, à votre bureau de circonscription.

Je suis heureux d'apprendre que vous êtes déterminée à faire aboutir, cette année, le dossier du bilinguisme officiel de la capitale et que vous voulez en saisir vos collègues de l'assemblée législative dès la prochaine session parlementaire. J'ose espérer que les tractations que vous menez présentement avec divers intervenants serviront à corriger les impairs du passé et déboucheront sur une solution rapide, définitive et satisfaisante pour tout le monde.

Démocratie municipale – Je comprends que vous privilégiez la stratégie voulant que la Ville, par voie de résolution du conseil municipal, demande à Queen's Park de légiférer afin d'officialiser le bilinguisme de la capitale. Si je vous ai bien compris, ce scénario serait préférable parce que vous voulez respecter la démocratie municipale. Cet égard pour la démocratie municipale m'apparaît certes louable, néanmoins facultatif.

À défaut d'une réussite de cette première stratégie, je me réjouis de savoir que vous avez un plan B dont vous vous réservez pour l'instant les détails. Si le recours à un plan B s'avérait nécessaire, permettez-moi de vous offrir quelques éléments dont vous pourriez vous inspirer.

Démocratie municipale bafouée – Il faut se rappeler que le gouvernement de l'Ontario, à au moins deux reprises, ne s'est pas gêné pour bafouer la démocratie municipale en la matière. En 1999, le gouvernement conservateur de Mike Harris a d'abord refusé la recommandation du conseiller spécial Glen Shortliffe, puis, en 2001, a rejeté la demande officielle du conseil municipal. En 2005, l'adoption du projet de loi 163 par le gouvernement libéral de Dalton McGuinty n'a répondu ni aux attentes de la communauté ni à la demande formulée par le conseil municipal, en 2001.

Initiative souhaitable – Que le gouvernement de l'Ontario décide aujourd'hui de prendre l'initiative, de mettre un terme aux tergiversations pour enfin corriger un impair qui a assez duré, cela serait positif et bien plus acceptable que les gestes négatifs susmentionnés posés par de précédents gouvernements ontariens. Je maintiens que le gouvernement de l'Ontario a toute la légitimité, tous les arguments et appuis nécessaires pour agir en conséquence. La grande majorité de la population accueillerait ce geste avec enthousiasme et soulagement. Je ne crois pas que la démocratie municipale en souffrirait et que l'on tiendrait rigueur au gouvernement. Bref, la province, seule, peut dénouer l'impasse. Elle n'a pas à attendre quelque décision que ce soit du conseil municipal.

Intérêt national – La question du bilinguisme officiel de la capitale revêt un caractère d'intérêt national, c'est indéniable. La province de l'Ontario et la Ville d'Ottawa, dans les faits officiellement unilingue anglaise, respectent-elles, en ce moment, le principe selon lequel on ne peut frustrer le gouvernement fédéral dans l'atteinte de ses objectifs pour la capitale nationale? Je ne pense pas.

L'Ontario et la Ville d'Ottawa retirent d'énormes avantages de la présence de la capitale nationale sur leur territoire. Peut-on accepter les avantages sans assumer les obligations qui les accompagnent? Comme le Canada est fondé sur une dualité linguistique, l'Ontario et la Ville d'Ottawa répondent-elles en ce moment à leurs obligations en matière d'unité nationale pour ce qui concerne les langues officielles dans la capitale nationale, et ce, 150 ans après la fédération!? Encore là, je ne pense pas.

Pour reprendre les propos du juriste Peter Annis, devant le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles, le 28 septembre 2005, «... la langue est d'une importance cruciale pour le gouvernement fédéral puisque c'est une question d'unité nationale et que l'un des principaux objectifs de la fédération c'est de préserver l'unité nationale. Nous savons que cela fait partie de l'un de nos plus importants objectifs, et c'est pourquoi il ne s'agit pas d'une question locale mais d'une question nationale. »

Ainsi, toute intervention de la part de la province de l'Ontario en ce qui touche la Ville d'Ottawa doit tenir compte du fait qu'il s'agit de la capitale nationale.

Pourquoi un nouveau vote? – Comme je l'ai souligné lors de notre rencontre, veut-on vraiment reprendre le débat et le vote sur cette question alors que l'exercice a dûment été fait, démocratiquement et dans les règles, en 2001?

Ne pas s'opposer au lieu de demander – Il serait d'ailleurs utile d'examiner le projet de résolution émis par monsieur Roland Madou. La province pourrait signifier à la Ville ses intentions de légiférer en la matière. Par égard à celle-ci, la première ministre pourrait demander au maire s'il a des objections majeures. Le maire et le conseil se trouveraient donc à ne pas être obligés de débattre et de voter sur la question en disant simplement qu'ils ne s'opposent pas à l'initiative du gouvernement de l'Ontario.

Importance du contexte historique – Le contexte historique m'apparaît bien plus important qu'un recours à un nouveau vote du conseil municipal. Pourquoi? À cause du consensus qui régnait à l'époque de la fusion et du premier conseil de la nouvelle ville ainsi que de la bonne disposition apparente qui règne aujourd'hui à Queen's Park à cet égard.

À l'époque

- Glen Shortliffe, conseiller spécial concernant la fusion municipale, avait recommandé le bilinguisme officiel, seule recommandation rejetée par le gouvernement conservateur de Mike Harris.
- Les élus fédéraux sous Jean Chrétien étaient en faveur du bilinguisme officiel de la ville.
- Le vote très majoritaire de 2001 au conseil municipal, y compris celui du maire Chiarelli, exprimait clairement la volonté des citoyens de la ville. Ce vote historique et le contexte de l'époque sont inscrits dans les annales de la ville. Personne ne peut l'ignorer, ni aujourd'hui, ni demain.
- Un consensus régnait et les sondages étaient favorables.
- Le seul grain (un gros!) dans l'engrenage, c'était le gouvernement conservateur rétrograde et francophobe de Mike Harris, celui-là même qui a voulu fermer Montfort. Un affront (un autre hélas!) que les francophones et francophiles n'ont pas digéré.
- L'opposition libérale du temps avait vertement critiqué cette mesquinerie des conservateurs.

Coquille vide – En 2005, sous la malheureuse influence de Jim Watson au sein du conseil des ministres, le gouvernement libéral de Dalton McGuinty, courbant l'échine, n'a pas répondu aux attentes en adoptant le projet de loi 163 considéré par l'ensemble de la communauté comme une coquille vide. Cela aussi, les acteurs municipaux et provinciaux ne peuvent l'ignorer. Depuis, un correctif s'impose et les tenants d'une capitale officiellement bilingue s'impatientent, à raison.

Watson vire-capot – En 2005, alors qu'il était député et ministre à l'assemblée législative, M. Watson a voté pour le triste projet de loi 163, lequel ne reconnaissait aucunement le bilinguisme officiel de la capitale. Par contre, M. Watson s'était prononcé en faveur du bilinguisme officiel en 1999. Il a même dit qu'il ne craignait pas de ressac anglophone! (articles du Droit du 11-12-1999 et du 22-03-2000). On comprend pourquoi, au cours des années, il a changé d'idée lorsqu'on lit sa déclaration en faveur du projet de loi 163, en 2005, et le fait qu'il représentait la circonscription d'Ottawa-Ouest-Nepean.

Aujourd'hui – Que l'on veuille aujourd'hui reprendre un vote sur le même thème, soit. Mais les conseillers et le maire ne peuvent ignorer le vote de 2001. Même si plusieurs conseils municipaux se sont succédés depuis, personne aujourd'hui ne peut balayer ce vote historique sous le tapis de l'ignorance et de l'indifférence.

Vote défavorable – Un vote défavorable du conseil municipal, aujourd'hui, serait odieux dans le contexte du 150^e anniversaire de la fédération. Ce serait voter contre la volonté populaire clairement exprimée depuis des lustres par nombre d'organismes et particuliers, et confirmée par de nombreux sondages. Le fait de voter contre une résolution demandant à la province de reconnaître la capitale comme une ville officiellement bilingue risquerait fort d'attiser les passions et indisposerait les gouvernements fédéral et provincial, les francophones et francophiles, bref, tous les Canadiens et Canadiennes qui souhaitent une capitale nationale officiellement bilingue. Par contre, un vote favorable serait dans l'ensemble très bien accueilli. De là l'importance du projet de résolution proposé par monsieur Madou.

Points à retenir – Dès lors, si on veut éviter un vote du conseil qui, à mon avis, n'est pas absolument nécessaire et qui pourrait ressasser craintes, soucis et je-ne-sais-quoi chez certaines personnes, il faut faire valoir que le gouvernement ontarien a le pouvoir et l'autorité nécessaires pour dénouer l'impasse et qu'il a intérêt à retenir que :

- l'exercice a déjà eu lieu il y a 16 ans;
- qu'un consensus régnait à l'époque;
- que le gouvernement conservateur de l'époque a bafoué la démocratie municipale et a frustré le gouvernement fédéral dans l'atteinte de ses objectifs d'unité nationale;
- qu'un appui manifeste prévaut actuellement (sondages à l'appui);
- qu'il n'est pas nécessaire pour le conseil municipal de reprendre le débat et le vote.

L'officialisation du bilinguisme à Ottawa, la capitale, est essentielle parce que :

- en 2017, nous célébrons un anniversaire marquant : le 150^e de la fédération;
- c'est une question de respect; la reconnaissance de l'égalité des deux langues officielles est attendue depuis trop longtemps; il s'agit d'un geste qui s'inscrit dans la réparation historique à l'égard des francophones;
- cela assurerait la pérennité du bilinguisme et des services en français;
- le taux de bilinguisme stagne ou est en baisse au pays, une donnée inquiétante;
- cela pourrait avoir un effet d'entraînement sur le secteur privé entre autres;
- il s'agirait d'un message sans équivoque aux dirigeants des domaines de l'éducation, de la santé, du droit et de l'administration en particulier;
- cela favoriserait l'apprentissage du français et rehausserait par conséquent l'offre active de services en français dans tous les milieux de la capitale;
- il est plus que temps d'agir! La pomme est mûre depuis longtemps; elle a déjà commencé à pourrir!

Le gouvernement de l'Ontario se doit de respecter ses obligations constitutionnelles en matière d'intérêt national, car il s'agit justement de la capitale du pays.

Excuses significatives – Le 22 février 2016, la première ministre Kathleen Wynne a formulé des excuses officielles à l'endroit des Franco-Ontariens pour le tort (considérable et sur plusieurs générations!) qu'ils ont subi à cause du Règlement 17. Si ces excuses ont la moindre signification, elles doivent comprendre la résolution de la question du bilinguisme de la capitale.

Francophonie – Bien que l'on se réjouisse de son adhésion à titre d'observatrice (un rôle très limité) à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il est difficile de croire que l'Ontario ait pu obtenir ce poste sans qu'elle ait reconnu, au préalable, sa capitale nationale officiellement bilingue. L'Ontario aspire à devenir membre associé. Saluons ce noble objectif! « Mais ce statut d'associé oblige une reconnaissance et véritable place du français dans l'espace linguistique ontarien. Ceci inclut par exemple un statut du français dans le secteur privé, en éducation, en santé et au tribunal, et au plan culturel. » comme le professeur et constitutionnaliste Gilles Le Vasseur le soulignait récemment (Le Droit 26-12-2016).

Par son intérêt à devenir associée et non simplement observatrice de l'OIF, la province de l'Ontario manifeste donc sa volonté de favoriser l'usage du français. Pourquoi alors tarder à reconnaître officiellement bilingue la capitale nationale qui se trouve sur son territoire et qui profite des avantages que revêt ce privilège? Pourquoi tarder à respecter ses obligations constitutionnelles en matière d'unité nationale?

Fédéral – Quant au gouvernement fédéral, nous comprenons qu'il n'est aucunement intéressé, en ce moment, à intervenir dans le dossier, comme l'illustrent la réaction désinvolte et retentissante du premier ministre, le 15 décembre 2016, et l'opinion plutôt réservée de la ministre du Patrimoine, dans une lettre non authentifiée du 2 septembre 2016. « [...] la responsabilité du statut et des règlements sur le bilinguisme de la Ville relève du gouvernement de l'Ontario en collaboration avec la Ville d'Ottawa. Le rôle du gouvernement du Canada dans ce dossier de compétence provinciale en est un d'encouragement. Je vous propose donc de communiquer avec les élus provinciaux et municipaux directement afin de leur faire part de votre point de vue.»

S'il doit y avoir un vote – Toutes ces références au passé, à la fusion municipale, au vote du conseil municipal en 2001 et à la loi 163 de 2005, certains pourront prétendre que tout cela, c'est de l'histoire ancienne, que le contexte a changé et qu'il faut reprendre un vote aujourd'hui. Je soutiens respectueusement, pour les raisons susmentionnées, que ce n'est pas nécessaire. Le gouvernement de l'Ontario peut agir! Toutefois, si un vote du conseil municipal doit avoir lieu, je souscris à la proposition formulée par monsieur Roland Madou.

Dans l'espoir que le gouvernement de l'Ontario déclarera la capitale officiellement bilingue d'ici la fin des festivités du 150^e de la fédération, le 31 décembre 2017, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

Michel Ouimet

Michel Ouimet
121, croissant Meadowcroft Ottawa (Ontario) K1J 1H1
613-741-0868

p.j. :

- [Témoignages du Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles](#)
- [Lettre caviardée et non authentifiée attribuée à la ministre du Patrimoine canadien](#)
- [Projet de résolution de monsieur Roland Madou](#)